



## COFIDUR : Annonce d'une prise de contrôle par EMS Finance

La société COFIDUR vient de prendre connaissance du fait que la société EMS Finances qui détient 1.000.000 d'actions et 2.000.000 de droits de votes (représentant respectivement 10,98% du capital et 19,60% des droits de vote) de la société COFIDUR, a exercé le 6 mars 2009 la totalité du droit de préemption dont elle disposait au titre d'un pacte d'actionnaires conclu le 7 avril 2005.

EMS Finance s'est rendu acquéreur des 1.959.660 actions détenues par CALYON et des 1.968.070 actions détenues par le Groupe ESCA (composé des sociétés ESCA, Financière de l'III, et ESCA Finance et Conseil), au prix de 0,70 euro par action COFIDUR qui avait été proposé précédemment à ces deux actionnaires par la société Financière de l'Ombree pour le compte du Groupe EOLANE.

A la suite de la livraison de ces titres qui doit intervenir le 3 avril 2008 (à l'issue d'un délai total de vingt jours de bourse, prévu au pacte d'actionnaires), la société EMS Finances détiendra 4.927.730 actions et 5.927.730 droits de votes de la société COFIDUR (soit respectivement 54,12% et 58,09% du capital et des droits de vote). En conséquence, la société EMS Finances lui a indiqué que, conformément à la réglementation applicable (article 234-2 du Règlement Général de l'AMF), elle déposera une offre publique d'achat simplifiée au prix de 0,70 euro par action COFIDUR afin de faire bénéficier les actionnaires minoritaires des mêmes conditions financières de sortie que les actionnaires principaux.